

discrimination raciale. Elle s'est plus particulièrement inquiétée du traitement des personnes d'origine indienne établies en Afrique du Sud. Le 6 décembre, M. Nehru exposait la question au Parlement de la façon suivante:

Etant donné qu'il s'agit de citoyens de l'Union Sud-Africaine, leur sort ne nous concerne pas politiquement . . . Mais il y a là une question de racisme qui touche à la dignité (. . .) non seulement de l'Inde et de la population indienne, mais de tous les peuples de l'Asie et de tous les peuples du monde, et ce problème revêt ainsi une importance vitale.

Le Premier ministre s'est aussi attaqué directement au colonialisme, à propos des possessions françaises et portugaises des Indes, et il a déclaré à plusieurs reprises que l'Inde ne pourrait « jamais tolérer » que des puissances étrangères gardent un pied en territoire indien. M. Nehru a toutefois souligné qu'il entendait traiter d'une façon pacifique le problème des possessions étrangères dans l'Inde, de même d'ailleurs que toutes les autres questions. « Notre façon de procéder. . . » disait-il le 6 décembre, « témoigne de (. . .) notre infinie patience. »

LE GOUVERNEMENT DES PAYS-BAS FAIT DON D'UN HOBBEA AU CANADA

EN JUIN 1949, le Ministre de l'Éducation des Pays-Bas faisait savoir à M. Pierre Dupuy, ambassadeur du Canada dans ce pays, que le Gouvernement néerlandais désirait témoigner sa reconnaissance pour le rôle qu'ont joué les forces canadiennes dans la libération de la Hollande, en présentant à la nation et au Gouvernement canadiens une oeuvre d'art célèbre. Ce don devait également traduire la reconnaissance du peuple néerlandais pour l'hospitalité offerte par le Canada à la famille royale des Pays-Bas pendant la guerre. Le Gouvernement néerlandais demanda que le tableau en question fût suspendu dans l'une des salles de l'édifice parlementaire d'Ottawa, où les visiteurs pourraient le voir facilement.

Les oeuvres de plusieurs grands artistes hollandais furent jugées dignes de figurer sur la liste des dons présentables. Le conservateur de la Galerie nationale du Canada, le greffier de la Chambre des communes et certains connaisseurs hollandais ayant conféré à ce sujet, il fut décidé que le Gouvernement canadien ferait bien d'accepter un paysage intitulé « Les deux moulins à eau », du célèbre artiste du 17^e siècle, Meindert Hobbema.

Le choix du tableau de Hobbema fut approuvé à l'unanimité par les deux Chambres du Parlement néerlandais en avril 1950. En clôturant le bref débat qui intervint alors, le Premier ministre, M. W. Dress, déclara que son Gouvernement estimait qu'il y avait lieu d'exprimer la reconnaissance de la Hollande envers le peuple canadien pour les sacrifices qu'il avait consentis en vue de la libération des Pays-Bas non moins que pour sa générosité après la guerre. Il souligna en outre que si aucun don ne pouvait se comparer aux sacrifices du peuple canadien, le fait de se dépouiller de ce chef-d'oeuvre représentait également un sacrifice de la part du peuple hollandais et devait être considéré comme tel.

Le 4 juillet 1950, au palais Soestdijk, de La Haye, la reine Juliana présenta officiellement le tableau de Hobbema à l'ambassadeur du Canada. La Galerie nationale du Canada prit immédiatement les arrangements nécessaires pour en faire faire des reproductions par une imprimerie d'art en Hollande. Ces reproductions seront mises à la disposition du public canadien.

Le tableau arriva à Ottawa en février et fut mis en sûreté à la Galerie nationale en attendant la cérémonie de réception.